

14 octobre 2024 (mise à jour)

Langue de l'original : français

COI FOCUS

CAMEROUN

Corruption et fraude documentaire

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé, conformément aux [lignes directrices de l'Union européenne](#) pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et aux dispositions légales en vigueur, par le département de recherche d'information sur les pays d'origine (Cedoca) du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Il vise à fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique et n'exprime aucune opinion. Il ne prétend pas apporter de réponse définitive quant au bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Ce document a été élaboré, dans un délai imparti, sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. Le Cedoca s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents relatifs au sujet du présent document COI mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné dans le présent document ne préjuge pas de son inexistence. Toutes les sources utilisées sont référencées.

This COI product was produced by Cedoca, the country of origin information research unit of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS). It follows the [Common EU Guidelines](#) for processing country of origin information (April 2008) and was drafted in accordance with applicable legal provisions. It aims to provide information for the processing of individual applications for international protection. It does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of applications for international protection.

This report was prepared within an allotted timeframe, using a wide range of carefully selected public information with a constant attention to crosschecking sources. While Cedoca has endeavoured to cover all aspects relevant to the subject of this COI report, the information provided is not necessarily exhaustive. The absence of a specific event, person or organisation from this report should not be taken to imply that the event did not take place or that the person or organisation does not exist. All sources are referenced.

Le présent rapport donne un aperçu de la situation au Cameroun en matière de corruption et de circulation de faux documents. Il s'agit d'une mise à jour du COI Focus daté du 12 mars 2021.

Ce rapport non exhaustif s'appuie sur des sources publiques telles que des rapports d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et des articles issus de la presse locale et internationale. La recherche pour ce COI Focus a été clôturée le 8 octobre 2024.

1. Corruption

1.1. Ampleur du phénomène

De nombreuses sources font le constat général que la corruption atteint un niveau très élevé dans tous les secteurs d'activités au Cameroun.

Ainsi, Freedom House, une ONG américaine qui étudie l'étendue de la démocratie dans le monde, explique ceci dans son rapport 2024 : « Corruption is systemic and bribery is commonplace in all sectors, despite anticorruption initiatives and the presence of the National Anticorruption Commission (CONAC) »¹.

De même, dans son rapport 2020, le Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI)² observe que la corruption est omniprésente et touche tous les niveaux de la société, du gouvernement et de l'État. Le rapport indique que les cas de petite corruption au sein de la police, du système judiciaire et parmi les fonctionnaires des impôts et des douanes sont fréquents. S'agissant de la corruption commise par de hauts fonctionnaires, le BTI signale :

« While several high-level government officials have been prosecuted for corruption, many have had their charges dropped and it is assumed that many elites in Cameroon are involved in large-scale corruption. The prosecution of high-level elites, which is referred to locally as 'Operation Sparrowhawk', is perceived as politically motivated against Biya's rivals »³.

Le rapport 2023 de l'Indice mondial du crime organisé au Cameroun mentionne des niveaux élevés de corruption dans les institutions de l'État et considère que la corruption et le manque de transparence caractérisent le leadership et la gouvernance. Selon cette source, la corruption des fonctionnaires implique essentiellement des détournements de fonds publics et l'abus de pouvoir. Le rapport pointe également les forces de l'ordre, les services douaniers et le secteur forestier comme étant gangrenés par la corruption⁴.

Le rapport 2024 du département d'État américain (United States Department of State, USDOS) portant sur la situation des droits humains au Cameroun en 2023 qualifie de « grave » le niveau de la corruption au sein du gouvernement⁵. Dans son rapport 2024 *Investment Climate Statements : Cameroon*, le département d'État américain note que « [b]ribery of government officials remains common »⁶.

¹ Freedom House, 2024, [url](#)

² Le Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI) est un projet de la Bertelsmann Stiftung dans le cadre duquel est analysée l'évolution de 129 pays vers une structure étatique démocratique et vers une économie de marché. Y contribuent des experts des pays concernés et des membres du milieu universitaire. Voir : BTI, s.d., [url](#)

³ Bertelsmann Stiftung, 2024, [url](#)

⁴ Indice mondial du crime organisé, 2023, [url](#)

⁵ USDOS, 23/04/2024, [url](#)

⁶ USDOS, 2024, [url](#)

Transparency International (TI), une organisation indépendante qui lutte contre la corruption, a créé l'indice de perception de la corruption (IPC). Cet indice, qui classe 180 pays et territoires en fonction de leur niveau perçu de corruption dans le secteur public, utilise une échelle de 0 à 100, où 0 correspond au niveau de corruption le plus élevé et 100 le moins élevé. L'édition 2023 attribue au Cameroun un score de 27, ce qui correspond à un niveau de corruption élevé. Cet indice place le Cameroun parmi les pays les plus corrompus, au 140^{ème} rang sur 180⁷.

En novembre 2022, l'article *Evaluation des défis de la lutte contre la corruption au Cameroun* publié par le groupe de réflexion africain Nkafu Policy Institute renseigne l'existence d'une « culture de la corruption » dans le pays. Selon son auteur, la corruption fait partie de la normalité et du quotidien d'une majorité de Camerounais :

« La corruption est une réalité quotidienne au Cameroun. Aucun secteur n'est épargné : l'armée, la douane, la police, la justice, l'éducation nationale, les services de santé, les transports publics, les marchés publics, les médias, le processus électoral, la fonction publique et le secteur privé, en somme toutes les activités publiques et parapubliques, les relations entre l'administration et les individus, et entre les individus eux-mêmes. Qu'elle soit petite ou grande, la corruption atteint de plus en plus un niveau insupportable »⁸.

Le même article affirme que le système judiciaire est « enclin à la subordination à l'exécutif et gangrené par une corruption rampante. Tout service est sujet au paiement de pots-de-vin ; le pouvoir n'appartient plus à la loi, mais au plus offrant. La corruption prive les victimes et/ou les prévenus du droit fondamental à un procès équitable »⁹.

La « petite corruption » est également présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales. Des radios communautaires sensibilisent les populations à dénoncer les actes de corruption en expliquant, par exemple, qu'« un militaire ou un policier qui demande de l'argent à un citoyen lors d'un contrôle et vous lui en donnez, ce sont des choses qui ne doivent pas se faire »¹⁰.

Selon les résultats d'une enquête d'Afrobarometer¹¹ publiés le 28 novembre 2022, la perception du niveau de corruption dans le pays a augmenté. Les agents des impôts, les policiers/gendarmes et les juges/magistrats sont perçus comme les agents de l'État les plus corrompus par les Camerounais. Afrobarometer indique que : « [p]armi les citoyens qui ont eu à solliciter certains services publics au cours des 12 derniers mois, au moins le quart ont dû verser un pot-de-vin. Plus de la moitié de ceux qui ont eu affaire avec la police l'ont versé au moins une fois [sic] »¹².

Le tableau suivant présente les résultats de l'enquête d'Afrobarometer concernant les niveaux de corruption ressentis par les Camerounais au sein des institutions publiques¹³ :

⁷ TI, 2023, [url](#)

⁸ Nkafu Policy Institute (Betga Mbofung O.), 08/11/2022, [url](#)

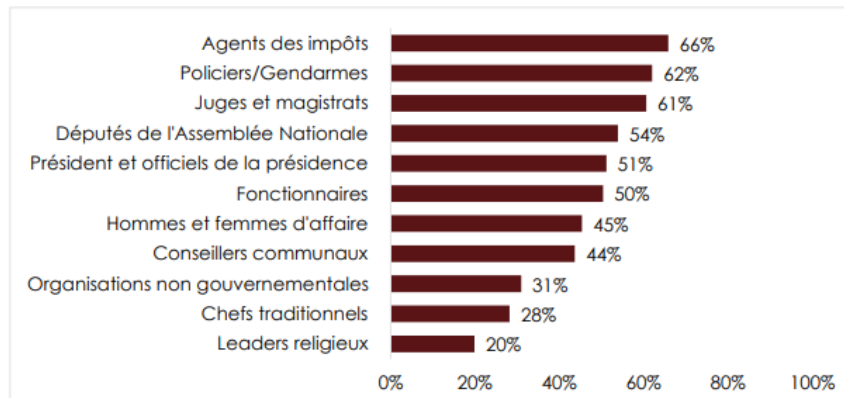
⁹ Nkafu Policy Institute (Betga Mbofung O.), 08/11/2022, [url](#)

¹⁰ VOA, 23/05/2024, [url](#)

¹¹ Afrobarometer est un réseau de recherche panafricain et non-partisan qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et d'autres questions connexes dans plus de 30 pays en Afrique. Voir : Afrobarometer, 26/10/2018, [url](#)

¹² Afrobarometer, 28/11/2022, [url](#)

¹³ Afrobarometer, 28/11/2022, [url](#)

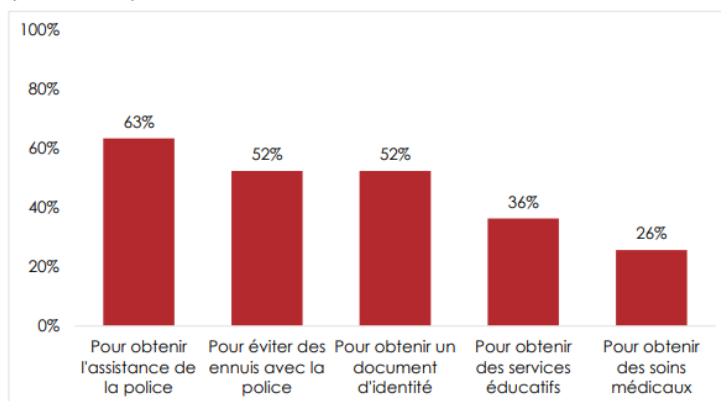


Questions posées aux répondants : Selon vous, combien des personnes suivantes sont impliquées dans des affaires de corruption, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ? (% qui disent « la plupart d'entre eux » ou « tous »)

Niveaux de corruption ressentis au sein des institutions publiques¹⁴

Afrobarometer a aussi enquêté sur le paiement de pots-de-vin à la police ou pour obtenir un service public. Les résultats aux questions posées sont présentés dans ce tableau¹⁵ :

| Cameroun | 2022



Question posée aux répondants :

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu affaire à une école publique ? [Si oui :] Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un enseignant ou dirigeant d'école afin d'obtenir ce dont vous aviez besoin de ces écoles ?
 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu affaire à une clinique ou un hôpital public ? [Si oui :] Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un agent de santé ou un employé de la clinique ou de l'hôpital afin d'obtenir les soins médicaux dont vous aviez besoin ?
 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous essayé d'acquiescer une pièce d'identité telle qu'un extrait de naissance, un permis de conduire, un passeport, une carte d'électeur, ou une autorisation officielle du gouvernement ? [Si oui :] Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un agent du gouvernement afin d'obtenir le document dont vous aviez besoin ?
 Pendant les 12 derniers mois, avez-vous eu recours à l'assistance de la police ? [Si oui :] Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un agent de police afin d'obtenir l'assistance dont vous aviez besoin ?
 Pendant les 12 derniers mois, combien de fois avez-vous eu affaire à la police dans d'autres situations, comme les postes de contrôle, au cours des arrêts de contrôle d'identité, ou lors d'une enquête ? [Si oui :] Combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, faire un cadeau ou une faveur à un agent de police afin d'éviter des difficultés lors de ce genre de rencontre ?

(% qui disent « une ou deux fois », « quelques fois », ou « souvent », les répondants qui n'avaient pas eu affaire à ces services publics sont exclus.)

Paiement de pots-de-vin à la police ou pour obtenir un service public¹⁶

¹⁴ Afrobarometer, 28/11/2022, [url](#)

¹⁵ Afrobarometer, 28/11/2022, [url](#)

¹⁶ Afrobarometer, 28/11/2022, [url](#)

Le 7 octobre 2024, le site d'informations Nova.news rapporte que les affaires de corruption dans l'administration publique ont coûté plus de 175 millions d'euros à l'État camerounais en 2023 et ajoute que de nombreux secteurs sont concernés : « fiscalité, douanes, transports, police et gendarmerie, affaires de l'État et foncières, télécommunications, marchés publics et travaux publics »¹⁷.

1.2. Lutte contre la corruption

Les autorités camerounaises ont mis en place plusieurs institutions de lutte contre la corruption. Parmi celles-ci se trouvent le Contrôle supérieur de l'État (CONSUPE) et l'Agence d'investigation financière (ANIF), chargées respectivement du contrôle des finances publiques et du blanchiment des capitaux¹⁸. En outre, en 2000, l'Observatoire national de lutte contre la corruption a été créé, mais il ne disposait pas d'une base financière solide ni d'une quelconque indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, d'après le rapport 2024 de la Bertelsmann Stiftung¹⁹. En 2006, la Commission nationale anti-corruption (CONAC) a remplacé cette institution mais ses résultats sont insuffisants, selon Afrobarometer²⁰. En 2011, le Tribunal criminel spécial (TCS) a été fondé pour poursuivre les agents de l'État impliqués dans des scandales de corruption particulièrement flagrants. En 2006, une initiative de lutte contre la corruption, connue sous le nom d'« Opération Épervier », a été lancée et a engendré des poursuites très médiatisées contre des fonctionnaires, y compris des ministres, un ancien Premier ministre et plusieurs directeurs d'entreprises publiques²¹.

Le 8 février 2022, un article d'EcoMatin estimait que ces différents organismes « apparaissent toujours comme des coquilles vides »²². TI considère que le Cameroun « ne témoigne d'aucune évolution » dans la lutte contre la corruption malgré la multitude d'institutions créées à cette fin. L'organisme relève que les pouvoirs publics sont plus investis « par convenance que par conviction à l'éradication de ce phénomène », que les moyens alloués à cette cause sont insuffisants et que le système judiciaire manque d'indépendance et de réactivité²³. D'après l'article précité du Nkafu Policy Institute, « les institutions camerounaises de lutte contre la corruption sont [...] affectées par la corruption qui règne dans le pays en général »²⁴. Le département d'État américain fait encore remarquer que le pays est signataire des initiatives anti-corruption des Nations unies et de l'Union africaine, mais qu'elles ont peu d'effet sur l'application des lois dans le pays²⁵.

Le Code pénal prévoit en ses articles 134 et 134-1 des sanctions en cas de corruption²⁶. Toutefois, le gouvernement n'applique pas ces dispositions de manière efficace²⁷.

2. Fraude documentaire

Des dispositions réprimant la contrefaçon ou l'usage de documents contrefaits existent dans le Code pénal. Ainsi, un chapitre détaillé, le « Chapitre V, section I, des Contrefaçons », est consacré aux

¹⁷ Nova.news, 07/10/2024, [url](#)

¹⁸ Afrobarometer, 26/10/2018, [url](#)

¹⁹ Bertelsmann Stiftung, 2024, [url](#)

²⁰ Afrobarometer, 26/10/2018, [url](#)

²¹ Bertelsmann Stiftung, 2024, [url](#)

²² EcoMatin, 08/02/2022, [url](#)

²³ TI, 30/01/2024, [url](#)

²⁴ Nkafu Policy Institute (Betga Mbofung O.), 08/11/2022, [url](#)

²⁵ USDOS, 2024, [url](#)

²⁶ Loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal, 12/07/2016, [url](#)

²⁷ USDOS, 23/04/2024, [url](#)

peines sanctionnant la falsification de documents et cachets officiels, par exemple les passeports (article 205) et les cartes d'identité (article 206)²⁸.

Néanmoins de nombreuses sources font état de fraude documentaire et de la circulation de faux documents au Cameroun.

Le 18 juillet 2017, le Bureau national de l'état civil (BUNEC) publiait sur son site Internet une communication quant à la fraude à l'état civil. Les états des lieux réalisés en la matière pointaient l'insuffisance des moyens de contrôle des services d'état civil au Cameroun comme une raison expliquant le développement de la fraude documentaire qui affecte les actes d'état civil tels que les actes de naissance, de mariage et de décès. Le BUNEC signalait :

« La circulation des actes non authentiques est le fruit des manœuvres de certains compatriotes malhonnêtes. En effet, il n'est pas rare de rencontrer des individus possédant plusieurs actes de naissance dans le but de rajeunir de plusieurs années afin de pouvoir se présenter à un concours administratif, ou bien intégrer une équipe de football, où ils sont butés aux exigences liées à la limite d'âge. Il existe également des individus munis de faux actes de mariage, unissant ainsi les frères et sœurs issus des mêmes parents, dans le but de pouvoir négocier favorablement une affectation ou se rendre à l'étranger dans le cadre du regroupement familiale. De faux actes de décès existent également, dressés par les 'ayants-droit' sans foi ni loi et aux motivations inavoués [sic] »²⁹.

Les différentes formes que peut prendre cette fraude étaient renseignées par le BUNEC dans sa publication susmentionnée du 18 juillet 2017 :

« - Elle [la fraude] porte sur l'acte d'état civil lui-même. Elle résulte alors de l'usage de faux actes confectionnés par des personnes ou des entreprises privées. On parle par exemple à Yaoundé d'un réseau bien établi à 'Bonamoussadi', aux alentours de l'université de Yaoundé I.

- L'acte frauduleux résulte aussi de la modification de copies ou d'extraits d'actes régulièrement délivrés par les autorités locales, d'altération des registres de l'état civil par surcharge, rature, découpage et collage des feuillets, de confection des actes d'état civil réguliers en la forme mais dont les événements relatés ne correspondent pas à la réalité (naissance fictive, reconnaissance mensongère...).

- La fraude peut aussi se manifester par des détournements de procédure en 'instrumentalisant' l'officier et le secrétaire d'état civil, amenés à se prêter malgré lui à la conclusion ou la constatation d'un acte simulé ou inexistant.

- Elle peut être la production de documents falsifiés ou frauduleux délivrés avec la complicité des officiers et secrétaires d'état civil. Ces actes sont vrais, car dressés par des autorités compétentes ; mais sont faux, parce que les informations énoncées sont inexacts. Ce sont donc de 'vrais faux actes' »³⁰.

Dans un article de la BBC paru le 21 septembre 2024, un secrétaire d'un centre secondaire d'état civil proche de Yaoundé confie que l'existence de faux actes de naissance est liée à la précarité dans laquelle se trouvent certains officiers :

« [...] très régulièrement, des officiers ne remettent pas souvent tous les registres (contenant des feuillets d'actes de naissance et leurs souches, ndlr) reçus. Et lorsqu'on se retrouve en période de rentrée scolaire, pour des parents qui n'ont pas établi d'acte de naissance à temps, sur la base des anciens registres retenus, ces officiers fabriquent des documents qui n'ont pas de souche contre

²⁸ Loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal, 12/07/2016, [url](#)

²⁹ BUNEC via Internet Archive 13/08/2020, 18/07/2017, [url](#)

³⁰ BUNEC via Internet Archive 13/08/2020, 18/07/2017, [url](#)

des sommes pouvant aller jusqu'à 50 000 FCFA. [...] Ce phénomène est très récurrent dans notre pays. Pour l'éviter, en ce qui nous concerne, je pense qu'il faut que les officiers d'état civil et leurs secrétaires aient aussi des salaires. Et à défaut d'un salaire fixe, que nous ayons au moins des petites allocations. Et cela nous éloignera de certaines tentations [...] [sic] »³¹.

Différents articles de presse font état de l'existence de faux documents de nombreux types, dont des titres fonciers, des diplômes, des actes de naissance, des cartes d'identité, des passeports, etc. Certains d'entre eux sont repris ci-après pour illustrer le phénomène.

Le 1^{er} novembre 2021, Data Cameroon explique que depuis le lancement de la carte nationale d'identité biométrique, des milliers de demandes ont été rejetées au motif que l'acte de naissance présenté à l'appui de la demande est faux³².

En janvier 2023, plusieurs articles révèlent l'existence d'un groupement criminel délivrant à des candidats à l'émigration des faux documents de voyage réservés aux réfugiés en échange de grosses sommes d'argent³³. Selon Afrique XXI, des fonctionnaires de l'État et des agents du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) sont impliqués dans l'escroquerie³⁴.

En septembre 2023, une affaire de faux visas Schengen délivrés par le consulat de France est mise à jour à Douala. Près de 500 visas Schengen ont été illégalement délivrés alors que le vice-consul de France avait subi un « chantage à l'information sensible » de la part d'un homme d'affaires camerounais « qui a des antécédents de fraude »³⁵.

En octobre 2023, la gendarmerie de Yaoundé a démantelé un réseau de fabricants de faux documents. Les faussaires arrêtés étaient notamment spécialisés dans la fabrication de faux titres fonciers, actes de naissance, actes de mariage, cartes d'identité et passeports. Ils disposaient de faux timbres et de cachets de plusieurs administrations³⁶.

En août 2024, un réseau de falsification de billets de banque a été arrêté par la police de Yaoundé. Les suspects sont accusés d'avoir fabriqué des billets de banque pour une somme totale de 53 millions de francs CFA³⁷.

Le 20 septembre 2024, un article paru par MimiMefo Info fait état du démantèlement d'un réseau de faussaires à Garoua spécialisés dans la contrefaçon de documents officiels. Parmi les faux documents fabriqués se trouvaient des actes de naissance, des récépissés de cartes nationales d'identité, des certificats de nationalité, des timbres, des diplômes et attestations de réussite, des relevés de notes.

Le 21 septembre 2024, BBC relate que le ministère des Finances a suspendu le paiement des allocations familiales de plus de 4.000 retraités de la police et de l'armée en raison de suspicion de fraude. En effet, différents centres d'état civil ont déclaré faux 12.846 actes de naissance déposés par 418 policiers et 3.842 militaires pour gonfler leur salaire via la perception d'allocations familiales indues³⁸.

³¹ BBC, 21/09/2024, [url](#)

³² Data Cameroon, 01/11/2021, [url](#)

³³ Afrique XXI, 01/12/2023, [url](#) ; Ghana Business News, 03/01/2023, [url](#)

³⁴ Afrique XXI, 01/12/2023, [url](#)

³⁵ Afrique XXI, 01/12/2023, [url](#)

³⁶ Actu Cameroun, Yaoundé : un réseau de fabricants de faux documents démantelé par la gendarmerie, 18/10/2023, [url](#) ; Actu Cameroun, Yaoundé : un réseau de fabricants de faux documents aux arrêts, 18/10/2023, [url](#)

³⁷ CamerounWeb, 08/08/2024, [url](#)

³⁸ BBC, 21/09/2024, [url](#)

Bibliographie

Sources écrites et audiovisuelles

- Actu Cameroun, *Yaoundé: un réseau de fabricants de faux documents démantelé par la gendarmerie*, 18/10/2023, <https://actucameroun.com/2023/10/18/yaounde-un-reseau-de-fabricants-de-faux-documents-demantele-par-la-gendarmerie/> [consulté le 08/10/2024]
- Afrique XXI, *La fabrique des migrations. Les candidats au départ, des vaches à lait très prisées*, 01/12/2023, <https://afriquexxi.info/Les-candidats-au-depart-des-vaches-a-lait-tres-prisees> [consulté le 08/10/2024]
- Afrobarometer, *Communiqué de presse. Les Camerounais perçoivent une hausse du niveau de corruption dans le pays*, 28/11/2022, https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/11/R9_Comm-de-presse_Camerounais-percoivent-une-hausse-de-la-corruption-Afrobarometer-28nov22-1.pdf [consulté le 08/10/2024]
- Afrobarometer, *Les Camerounais, conscients de leur rôle dans la lutte contre la corruption, hésitent à s’y engager*, 26/10/2018, https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/02/ab_r7_dispatchno246_corruption_au_cameroun.pdf [consulté le 08/10/2024]
- BBC, *Les allocations familiales de plus de 4000 militaires et policiers camerounais suspendues suite à une fraude de plusieurs milliards de FCFA*, 21/09/2024, <https://www.bbc.com/afrique/articles/cn5z466r3eqo> [consulté le 08/10/2024]
- Bertelsmann Stiftung, *BTI 2024 Country Report. Cameroon, 2024*, https://bti-project.org/fileadmin/api/content/en/downloads/reports/country_report_2024_CMR.pdf [consulté le 08/10/2024]
- Bertelsmann Stiftung’s Transformation Index (BTI), *Who we are, s.d.*, <https://www.bti-project.org/en/who-we-are.html> [consulté le 08/10/2024]
- Bureau national de l’état civil (BUNEC) via Internet Archive 13/08/2020, *La fraude à l’état civil au Cameroun*, 18/07/2017, <https://web.archive.org/web/20200813140028/http://bunec.cm/la-fraude-a-letat-civil-au-cameroun/> [consulté le 08/10/2024]
- CamerounWeb, *Yaoundé : arrestation spectaculaire de trois faussaires avec 53 millions de faux billets de banque*, 08/08/2024, <https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/business/Yaound-arrestation-spectaculaire-de-trois-faussaires-avec-53-millions-de-faux-billets-de-banque-768173> [consulté le 08/10/2024]
- Data Cameroon, *Etat civil : Environ 70% des actes de naissance sont faux à l’Est*, 01/11/2021, <https://datacameroon.com/etat-civil-environ-70-des-actes-de-naissance-sont-faux-a-lest/#:~:text=Dans%20cette%20r%C3%A9gion%20du%20Cameroun,BUNEC%20%C3%A9voque%20de%20nombreux%20dysfonctionnements> [consulté le 08/10/2024]
- EcoMatin, *Anif, Conac, TCS, Chambre des comptes... : pourquoi la lutte contre la corruption piétine*, 08/02/2022, <https://ecomatin.net/anif-conac-tcs-chambre-des-comptes-pourquoi-la-lutte-contre-la-corruption-pietine> [consulté le 08/10/2024]
- Freedom House, *Freedom in the world 2024. Cameroon, 2024*, <https://freedomhouse.org/country/cameroon/freedom-world/2024> [consulté le 08/10/2024]
- Ghana Business News, *The great refugee fraud in Cameroon*, 03/01/2023, <https://www.ghanabusinessnews.com/2023/01/03/the-great-refugee-fraud-in-cameroon/> [consulté le 08/10/2024]
- Indice mondial du crime organisé, *Cameroun, 2023*, https://ocindex.net/assets/downloads/2023/french/ocindex_profile_cameroun_2023.pdf [consulté le 08/10/2024]
- Loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal, 12/07/2016, <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/4722-loi-2016-007-du-12-juillet-2016-portant-code-penal-fr> [consulté le 08/10/2024]

Nkafu Policy Institute (Betga Mbofung O.), *Evaluation des défis de la lutte contre la corruption au Cameroun*, 08/11/2022, <https://nkafu.org/assessing-the-challenges-of-the-fight-against-corruption-in-cameroon/> [consulté le 08/10/2024]

Nova.news, *Cameroun : en 2023, les affaires de corruption dans l'administration publique ont coûté plus de 175 millions d'euros à l'État*, 07/10/2024, <https://www.agenzianova.com/fr/news/Cameroun-en-2023%2C-les-cas-de-corruption-dans-l%27administration-publique-ont-co%27C3%BBt%27C3%A9-%27C3%A0-l%27C3%89tat-plus-de-175-millions-d%27euros/> [consulté le 08/10/2024]

Risk and Compliance Portal, *Cameroon risk report*, 05/11/2020, <https://www.qanintegrity.com/country-profiles/cameroon/> [consulté le 08/10/2024]

Transparency International (TI), *Corruption Perceptions Index 2023*, 30/01/2024, <https://www.transparency.org/en/cpi/2023/index/cmr> [consulté le 08/10/2024]

Transparency International (TI), *L'indice de perception de la corruption 2023 : le Cameroun peine à se défaire de la gangrène*, 30/01/2024, <https://ti-cameroun.org/indice-de-perception-de-la-corruption-2023/> [consulté le 08/10/2024]

United States Department of State (USDOS), *2023 Country Reports on Human Rights Practices: Cameroon*, 23/04/2024, <https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/cameroon/> [consulté le 08/10/2024]

United States Department of State (USDOS), *2024 Investment Climate Statements: Cameroon, 2024*, <https://www.state.gov/reports/2024-investment-climate-statements/cameroon/> [consulté le 08/10/2024]

Voice of America (VOA), *Le Cameroun s'attaque à la corruption via la sensibilisation dans les langues locales*, 23/05/2024, <https://www.voafrique.com/a/cameroun-sensibilisation-et-denonciation-de-la-corruption-en-langues-locales/7624326.html> [consulté le 08/10/2024]